

Conseil intercommunal de l'ARAS Nyon

Séance du 11 juin 2026

Le Conseil intercommunal a décidé:

D'approuver le préavis N°15-26 : comptes 2025 de l'ARAS du District de Nyon et notamment pour :

- **Le compte 710 – Frais de fonctionnement du CSR :**
 - de prendre note de l'excédent de recettes de CHF 130'166.-, dont CHF 107'094.- sont attribués aux fonds de réserve conformément à la directive cantonale et le solde restitué à la DGCS.
- **Le compte 711 – Autorités et Administration de l'ARAS :**
 - de prélever au fonds de réserve générale de l'ARAS le montant de CHF 40'527.52 pour couvrir les charges de l'exercice 2025, en complément des montants facturés aux Communes.
- **Le compte 712 – Subventions régionales versées par l'ARAS :**
 - de prélever au fonds de réserve « subventions versées » de l'Association le montant de CHF 17'553.25 pour couvrir l'excédent de charges de l'exercice 2025.
- **Le compte 720 – Frais de fonctionnement des AAS :**
 - de prendre note de l'excédent de recettes de CHF 228'541.41, dont CHF 35'801.26 sont attribués au fonds de réserve conformément à la directive cantonale et le solde restitué à la DGCS.

de donner décharge à la Commission de gestion pour l'année 2025 ;

de donner décharge au Comité de direction pour sa gestion de l'année 2025.

Pour le Conseil intercommunal

La Présidente



Chantal Maurer

La Secrétaire



Sophie Berthoud